

DECRET N°01-263/P-RM DU 21 JUN 2001 FIXANT LA PROCEDURE D'OCTROI D'UNE LICENCE D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION DE RESEAUX ET SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance N°99-043/P-RM du 30 septembre 1999 régissant les Télécommunications en République du Mali ;

Vu la Loi N°01-005 du 27 février 2001 portant modification de l'Ordonnance N°99-043/P-RM du 30 septembre 1999 régissant les Télécommunications en République du Mali ;

Vu le Décret N°00-055/P-RM du 15 février 2000 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret N°00-057/P-RM du 21 février 2000 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

ARTICLE 1^{ER} : Une licence d'établissement et d'exploitation de réseaux et services de télécommunications, y compris la téléphonie cellulaire GSM, sera octroyée par appel d'offres international à un opérateur concurrent à l'opérateur historique conformément à l'article 10 de l'Ordonnance N°99-043 P-RM du 30 septembre 1999 régissant les Télécommunications en République du Mali telle que modifiée. Cette licence autorisera, entre autres, la fourniture de services fixe et mobile.

ARTICLE 2 : Le cahier des charges se rapportant à cette licence , de même que les dispositions relatives à la durée, à la cession et au retrait de la licence seront approuvés par décret.

ARTICLE 3 : Le ministre de la Communication, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières et le ministre de l'Industrie, du Commerce et des Transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au journal officiel.

Bamako, le 21 Juin 2001.

**Le Président de la République,
Alpha Oumar KONARE**

**Le Premier ministre,
Mandé SIDIBE**

**Le ministre de la Communication,
Madame Ascofaré Oulématou TAMBOURA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Bacari KONE**

**Le ministre des Domaines de l'Etat
et des Affaires Foncières,
Madame Bouaré Fily SISSOKO.**

**Le ministre de l'Industrie, du
Commerce et des Transports,
Mme Touré Alimata TRAORE**